



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
15 DECEMBRE 2016

- Présidence** : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**
- Présents** : **64 citoyennes et citoyens**
- Se sont excusés** : **Mme Simone Waeber**
Mme Jacqueline Perler
Mme Catherine Grangier
Mme et M. Mirella et Jean-Pierre Clerc
Mme et M. Antoinette et Frédéric Biemann
M. Jean-Louis Sciboz
Mme Marie-Françoise Aeby
Mme Fabienne Aebischer
- Scrutateurs** : **Monsieur Christian Guisolan**
Monsieur Yves Quartenoud

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et vous remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée à la présentation des budgets 2017, à la nomination de la fiduciaire et au règlement scolaire communal. Il salue particulièrement celles et ceux pour qui c'est la première assemblée communale.

Il relève la présence de Madame la députée Sylviane Baiutti, Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny et de Monsieur le Conseiller de Paroisse Michel Waeber.

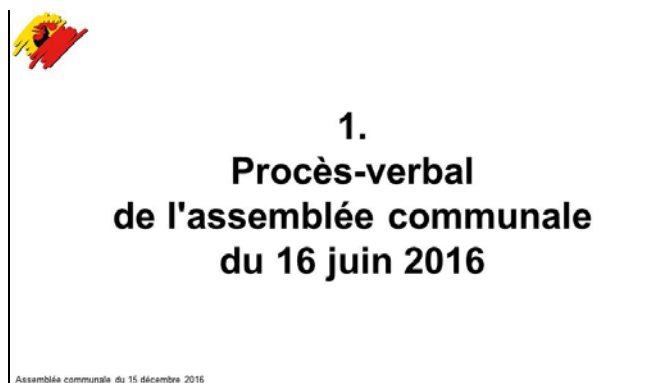
CONVOCATION : **conformément à l'art. 12 LCo.**

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 juin 2016.

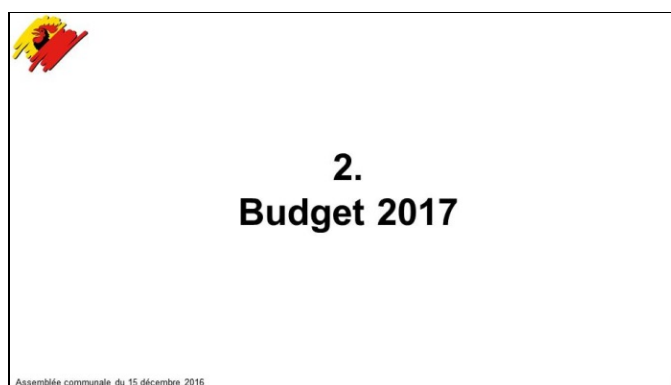


Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 juin 2016 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.


2. Budget 2017



2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

Le budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.



2.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements

Assemblée communale du 15 décembre 2016 4

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici le budget de fonctionnement de Treyvaux pour 2017. Nous allons en parcourir, l'un après l'autre, chaque chapitre. Je m'arrêterai sur quelques postes, ou nous avons cru bon d'apporter un éclairage plus particulier.

Une remarque s'applique à l'ensemble du budget 2017 :

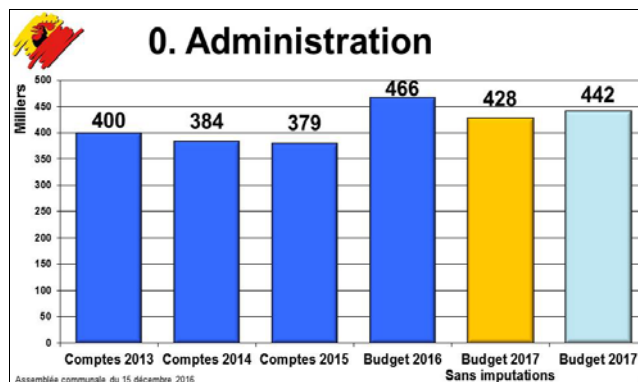
Le Conseil communal a décidé d'imputer les amortissements obligatoires et les intérêts des dettes dans chaque chapitre concerné par un investissement. Nous gagnerons en clarté dans notre budget.

Pour faciliter la comparaison avec le budget 2016 le graphique a été adapté :

Il présente, en jaune, le budget 2017 sans tenir compte des imputations internes. La colonne jaune est donc comparable avec la colonne du budget 2016.

Ces imputations induisent une augmentation des produits du chapitre finances et impôts d'environ 420'000 francs qui est compensée dans les charges des différents chapitres concernés.

Ce budget intègre aussi, pour la première fois les charges et les produits inhérents à l'investissement de la Treyjoyeuse (accueil extrascolaire, bibliothèque scolaire, quatre appartements)



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 504'226.00	Fr. 62'685.00	Fr. 441'541.00

01.300.03 Rémunération des scrutateurs

Charges : Fr. 1'940.00

C'est un retour à la normale après les élections cantonales et communales de 2016.

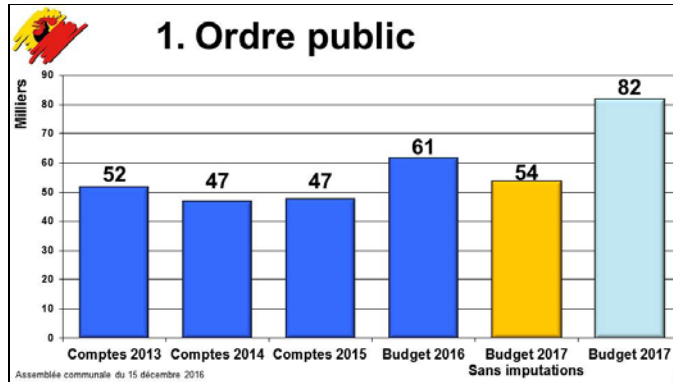
02.390.01 Imputation interne, intérêts bancaires

Charges : Fr. 2'981.00

02.390.03 Imputation interne, amortissement

Charges : Fr. 10'185.00

Ces nouveaux postes ont été créés, suite à la décision du Conseil communal d'imputer les charges d'intérêts et d'amortissements directement à chaque chapitre concerné. Ces imputations se répèteront donc comme expliqué en préambule dans les chapitres suivants.



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 136'849.00	Fr. 55'000.00	Fr. 81'849.00

14.352.00 Part. intercommunale CSPi Petite Sarine

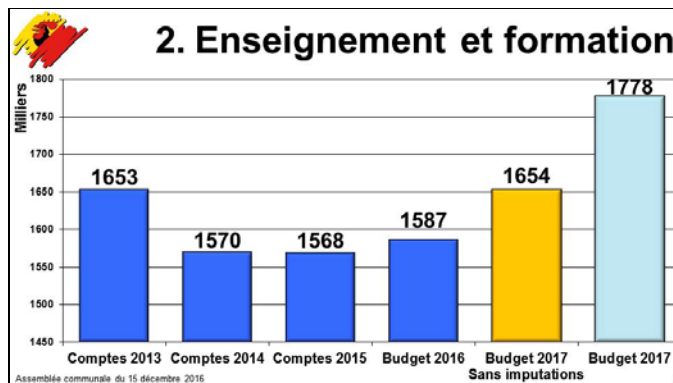
Charges Fr. 62'000.00

Le chiffre communiqué par le Corps des Sapeurs-Pompiers Petite Sarine Fr. 64'000 a été adapté.

14.423.00 Location hangar

Charges Fr. 15'000.00

L'augmentation est due au nouveau tarif à la suite de la rénovation du local du feu.



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'844'965.00	Fr. 66'955.00	Fr. 1'778'010.00

21.301.00 Traitement du personnel de conciergerie AES

Charges Fr. 1'790.00

21.302.00 Traitement du personnel AES

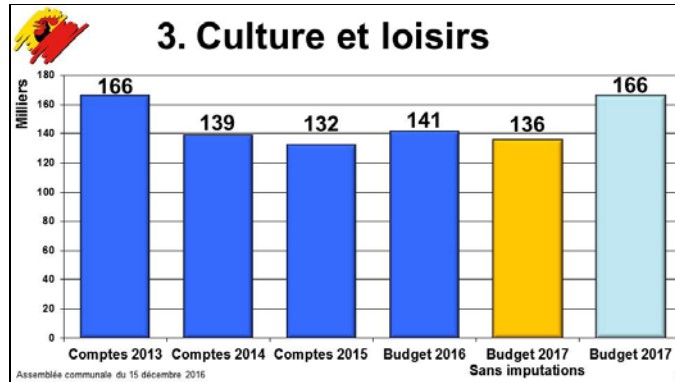
Charges Fr. 25'000.00

Ces deux nouveaux postes tiennent compte de l'entrée en fonction de l'accueil extrascolaire prévu fin août 2017 dans le bâtiment de la Treyjoyeuse. Cela concerne encore d'autres comptes dans ce chapitre.

29.311.00 Achat de machines et de mobilier

Charges Fr. 51'720.00

Ce chiffre comprend entre autre, un montant de 36'000 francs pour le remplacement de pupitres et de chaises (c'est la deuxième étape).



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE ET LOISIRS	Fr. 168'563.00	Fr. 2'665.00	Fr. 165'898.00

30.310.00 Frais matériel pour bibliothèque scolaire

Charges : Fr. 1'800.00

30.315.00 Frais machine et mobilier pour la bibliothèque scolaire

Charges : Fr. 7'200.00

30.352.03 Participation aux frais de la bibliothèque de Marly

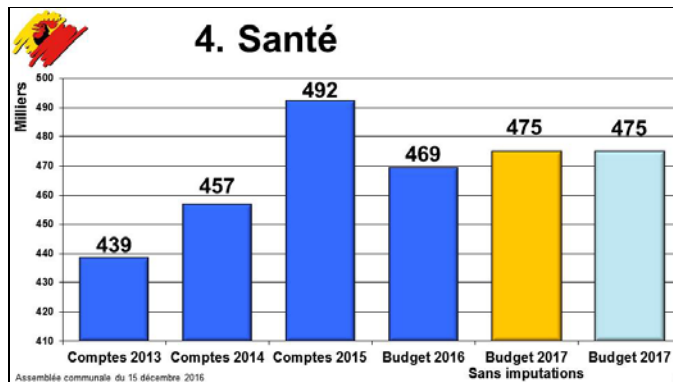
Charges : Fr. 4'120.00

Ces trois nouveaux postes tiennent compte de l'ouverture de la bibliothèque scolaire prévue fin août dans les bâtiments de la Treyjoyeuse. Elle sera gérée en collaboration avec la bibliothèque de Marly. Cela concerne encore d'autres comptes dans ce budget.

34.314.01 Entretien halle gymnastique

Charges : Fr. 4'100.00

Le montant revient à la normale, en 2016 nous avons prévu l'isolation phonique de la buvette et le remplacement d'un store (13'400 francs)



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 483'020.00	Fr. 8'000.00	Fr. 475'020.00

40.352.01 Part. ambulance

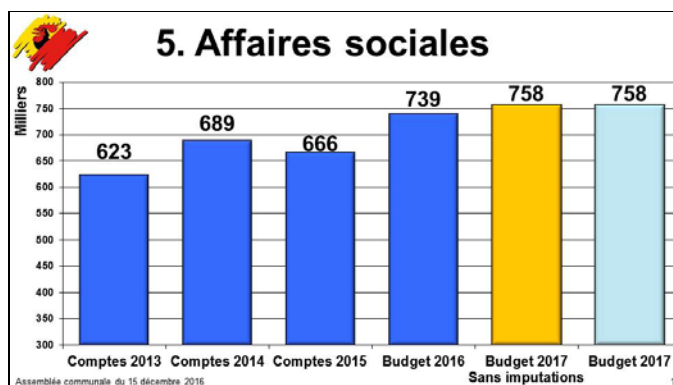
Charges : Fr. 14'820.00

Ce chiffre nous est communiqué par le Réseau Santé Sarine. Il y a là une diminution de 14% par rapport à 2016.

46.351.00 Service dentaire

Charges : Fr. 12'000.00

Ce montant a été revu à la baisse, suivant les comptes 2015 et 2016.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 760'090.00	Fr. 2'410.00	Fr. 757'880.00

54.365.00 Subventions aux crèches et garderies d'enfants

Charges : Fr. 40'000.00

54.365.01 Subventions associations d'accueil familial de jour

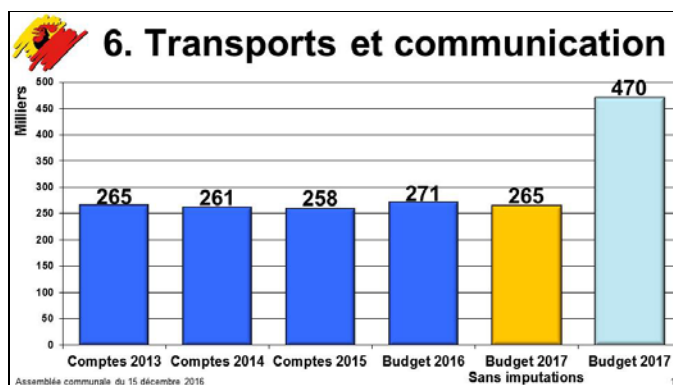
Charges : Fr. 26'220.00

Ces montants augmentent d'année en année, suite à la demande de placement de la part des parents. L'augmentation est de 15'000 respectivement 3'200 francs.

55.351.00 Participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées

Charges : Fr. 346'150.00

Ce chiffre, nous est communiqué par le service de la prévoyance sociale (augmentation de 2%).



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 560'039.00	Fr. 89'700.00	Fr. 470'339.00

62.434.01 Part. Corp. Forest. location locaux édilitaires

Produits : Fr. 00.00

Les locaux ne sont plus utilisés par la corporation forestière. Donc plus de produit.

62.390.00 Imputation interne, intérêts bancaires

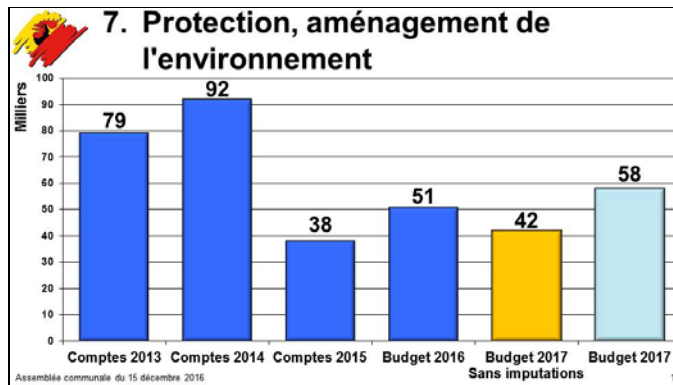
Charges: Fr. 26'526.00

62.390.01 Imputation interne, amortissements

Charges: Fr. 178'973.00

Près de la moitié du total des imputations internes se trouvent dans ce chapitre. C'est dû aux investissements qui concernent les routes, les trottoirs, le chemin piétonnier, le centre village etc.

C'est pourquoi vous voyez une grande différence entre les colonnes jaune et bleu.



	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 486'678.00	Fr. 428'610.00	Fr. 58'068.00

70.314.00 Entrent. et rénovation des installations

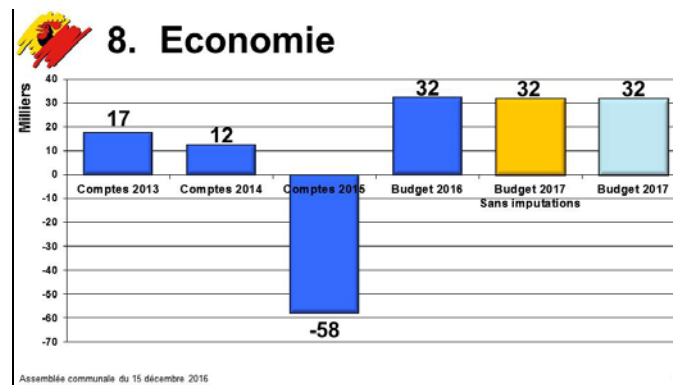
Charges : Fr. 32'000.00

Nous allons procéder en 2017 à une réfection du drainage sur l'alpage du Petit-Creux situé en zone de protection des sources. Ceci pour un montant de 8'000 francs.

72.311.00 Achat de conteneurs et de poubelles

Charges : Fr. 00.00

Le budget ne prévoit pas d'achat de sacs pour 2017.



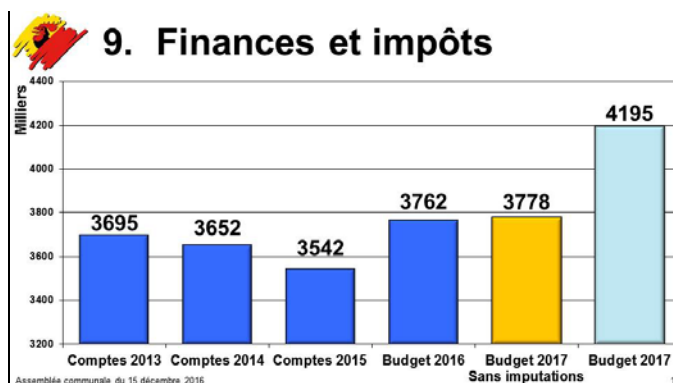
	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 33'100.00	Fr. 1'240.00	Fr. 31'860.00

810.352.03 Participation Corporation « Forêt-Sarine »

Charges : Fr. 15'830.00

Ce chiffre nous est communiqué par la corporation "Forêt Sarine".

Pour rappel en 2015, nous avons reçu un montant de 73'000 francs pour la création de la réserve forestière de la Petite Sarine. C'est un dédommagement pour 50 ans d'interdiction d'exploitation. C'est pour ça que la colonne de 2015 indique un produit pour ce chapitre.



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 714'596.00	Fr. 4'909'932.00	Fr. 4'195'336.00

940.330.00 Amortissements obligatoires

Produits : Fr. 376'920.00

Les amortissements augmentent suite aux investissements récents: chauffage à distance, routes, chemins AF, assainissement de l'éclairage public, etc.

940.490.00 Imputations internes des amortissements

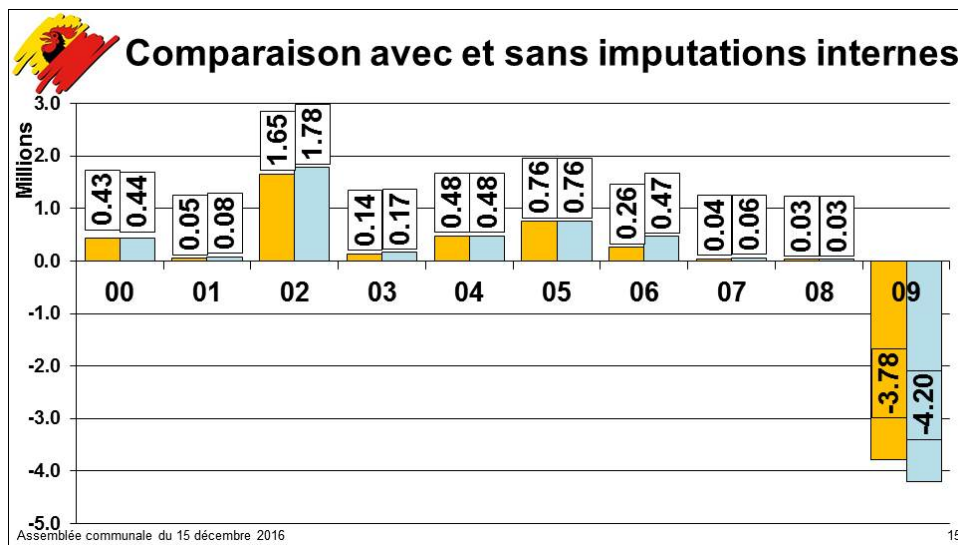
Produits : Fr. 354'120.00

940.490.10 Imputations internes des intérêts

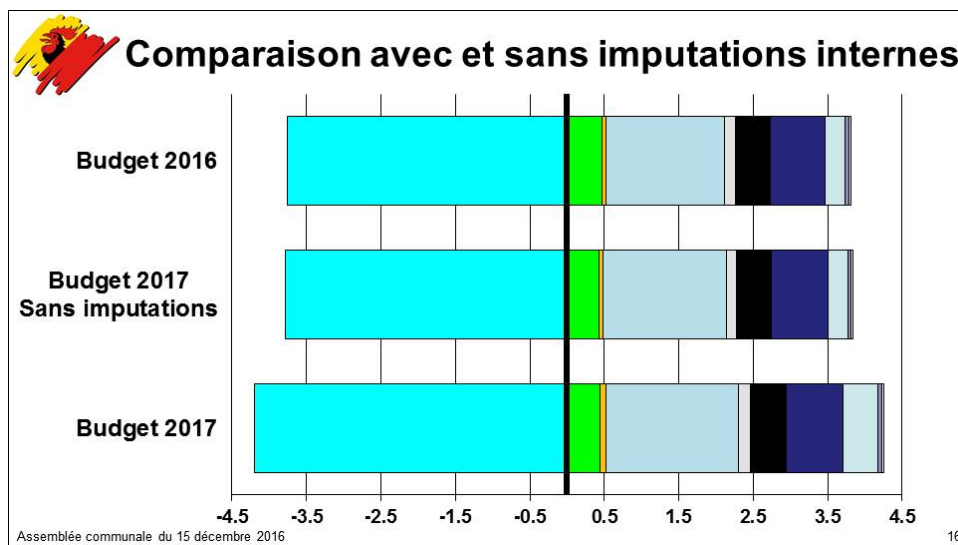
Produits : Fr. 79'527.00

Les imputations internes de tous les chapitres sont balancées dans ces deux comptes.

Ce tableau montre les différents chapitres sans les imputations internes en jaune et avec les nouvelles imputations internes en bleu ciel. Si on fait le total des colonnes jaunes et celui des colonnes bleu ciel, nous arrivons au même résultat, ce qui démontre que les imputations internes n'ont pas d'influence sur le résultat final.



Ce graphique est une autre manière de comparer les budgets avec ou sans les nouvelles imputations internes. A gauche de la ligne noire du zéro, vous trouvez les produits, le chapitre 9, et à droite les charges, soit la somme des chapitres de 0 à 8. Nous pouvons constater que les budgets 2016 et 2017 sans les nouvelles imputations internes sont quasiment identiques.



Le budget 2017, avec les imputations internes, montre que l'ajout de ces imputations se fait tant dans les produits que dans les charges. Ainsi, comme cela a été expliqué avant, les imputations internes n'ont pas d'influence sur le résultat final.

Budget de fonctionnement	
Total des charges	Fr. 5'692'326
Total des produits	<u>Fr. 5'627'197</u>
Excédent de charges	Fr. 65'129

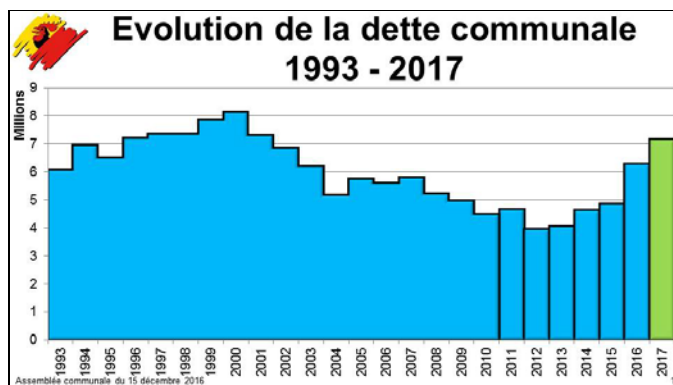
Assemblée communale du 15 décembre 2016

	Charges	Produits	Exc. de charges
TOTALISATION	Fr. 5'692'326.00	Fr. 5'627'197.00	Fr. 65'129.00

Soit 1.16 %

Evolution de la dette

La situation à fin 2017 est estimée à partir de la situation fin 2016, plus les nouveaux crédit 1'257'000 francs moins les amortissements obligatoires prévus au budget 376'920 francs.



BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2017

Le budget comprend des reports d'investissement des années précédentes. Des réfections de routes privées et les participations y relatives.

Le nouvel investissement sera détaillé au point 2.2 de l'assemblée.

Budget d'investissements	
Total des charges	Fr. 2'664'730
Total des produits	<u>Fr. 728'840</u>
Excédent de charges	Fr. 1'935'890

Assemblée communale du 15 décembre 2016

	Charges	Produits	Exc. de charges
TOTALISATION	Fr. 2'664'730.00	Fr. 728'840.00	Fr. 1'935'890.00

Cet excédent comprend donc les nouveaux investissements et les reports des années précédentes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière à l'assemblée communale du 15 décembre 2016

La Commission Financière s'est réunie le 21 novembre 2016 pour examiner le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2017, ainsi que les propositions de dépenses d'investissement.

Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Steiner – Syndic, de M. Waeber – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts.

Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis, pour les points 2.1, 2.2 et 4, tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mmes Minguely, Roulin et Maradan pour leur disponibilité et leur travail.

Point 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

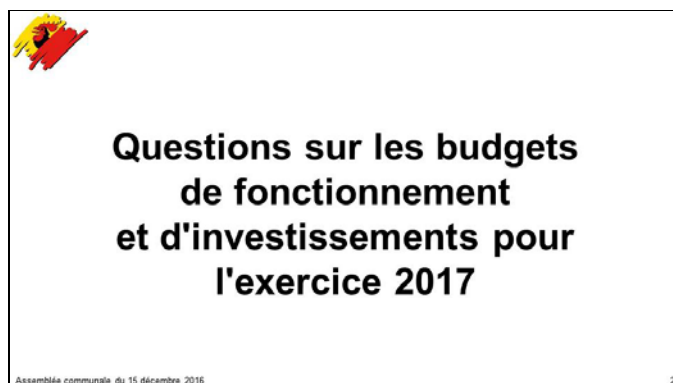
L'examen du budget par la Commission Financière consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable.

Le budget de fonctionnement 2017 présente des charges de Fr. 5'692'326.— et des revenus de Fr. 5'627'197.—. Le déficit en découlant est de Fr. 65'129.— et représente 1.16% des revenus totaux. La limite légale maximale étant de 5%, ce budget est dans la norme.

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable aux budgets de fonctionnement et d'investissements 2017.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour le rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



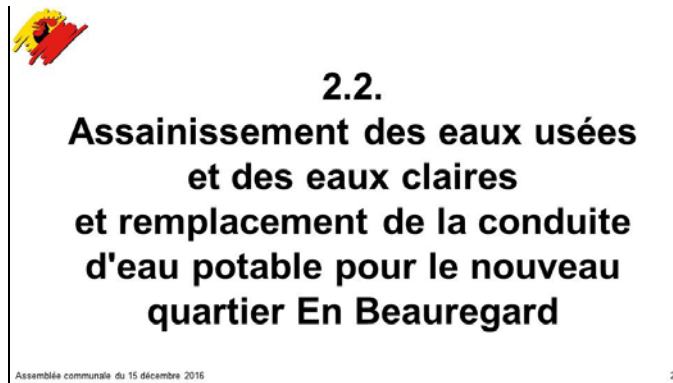
Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune

Question au sujet du budget d'investissements : aucune

Les questions concernant le point 2.2 Assainissement du quartier En Beauregard seront à poser après la présentation dudit point.

Il n'y a pas de question, M. Steiner informe l'assemblée que nous voterons ces deux budgets au point 2.3 de l'ordre du jour, soit après la présentation du point 2.2 concernant l'investissement pour l'assainissement En Beauregard et le vote y relatif.

2.2 Assainissement des eaux usées et des eaux claires et remplacement de la conduite d'eau potable pour le nouveau quartier En Beauregard



Pour la présentation du point 2.2 "Assainissement des eaux usées et des eaux claires et remplacement de la conduite d'eau potable pour le nouveau quartier En Beauregard", M. Steiner passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal et responsable du dicastère de l'eau.

Présentation

Chères citoyennes, Chers citoyens,

D'une surface de 14'000 mètres carrés, la zone En Beauregard est située entre l'église et le quartier du Chêne. Depuis de nombreuses années, cette zone est adaptée pour accueillir, formellement, de nouvelles constructions. Cependant, cette zone n'est actuellement pas équipée.

Lors de la dernière révision du Plan d'aménagement local (PAL), approuvé en avril, ces parcelles ont été conservées en zone à bâtir à faible densité à la condition que les propriétaires déposent, dans un délai de trois ans, un projet d'examen préalable d'un Plan d'aménagement de détail auprès du Conseil communal, ce qui a été fait en 2015.



Selon un avant projet cette zone pourrait être construite comme la présentation suivante selon le vœux des promoteurs en accord avec le conseil communal et les services de l'état.



Afin de pouvoir être bâtie, cette zone doit être équipée par la collectivité comme le mentionne l'article 19 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). De plus et conformément aux dispositions des législations cantonale et communale, les évacuations des eaux claires et des eaux usées sont à la charge de la commune. Cependant, elle doit uniquement aménager un point de réception en bordure de parcelle. Il en va de même pour l'eau potable. Par contre, dans ce cas précis, une conduite d'eau potable traverse déjà de bout en bout la parcelle.

Dès lors, seul le remplacement de la conduite en bleu sur le plan affiché et d'une hydrante seront pris en charge par la commune.



Selon le Plan général d'évacuation des eaux, de la commune, la zone En Beauregard est située à l'intérieur du périmètre raccordable.

Pour rappel, l'objectif d'un PGEE est de garantir, dans les communes et les associations intercommunales pour l'épuration, une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées. Il est concrétisé en particulier par un concept d'évacuation des eaux qui impose une série de mesures que la commune doit réaliser au niveau de ses infrastructures publiques et que les particuliers doivent respecter pour l'évacuation des eaux de leurs bien-fonds.

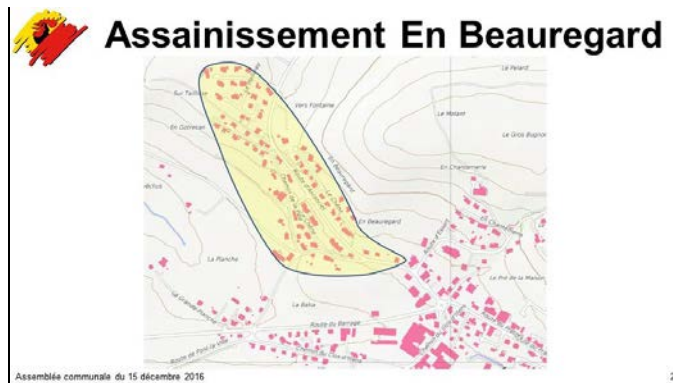
C'est dans ce sens qu'en collaboration avec le bureau d'ingénieurs SEGC, la commune a élaboré un concept d'évacuation des eaux en séparatif pour la zone En Beauregard.

Lors de l'élaboration de ce concept, il a été tenu compte des collecteurs existants, comme présenté sur ce plan. Aujourd'hui, les canalisations de ce secteur sont en unitaire et sont sous-dimensionnées, dès lors, elles ne peuvent pas recevoir en plus l'assainissement de la nouvelle zone. De fait, les eaux usées et les eaux claires se déversent toutes dans l'eau usée et chargent de manière trop importante et inutile la STEP de Marly. De plus, de futures dispositions légales obligeront certainement les communes à mettre en séparatif tous leurs réseaux d'eaux.



Etant donné les caractéristiques géologiques de la zone En Beauregard, une infiltration des eaux claires ne peut pas être envisagée. Dès lors et en fonction du coefficient de ruissellement défini, une rétention des eaux claires devra être appliquée pour toute la zone. Néanmoins, les eaux claires devront être récupérées par les nouvelles infrastructures communales.

Les canalisations et les collecteurs sont également dimensionnés pour reprendre à l'avenir les eaux claires des quartiers du chêne, de la pâla, de frontin et du melleray qui sont actuellement en unitaire. Ainsi à l'avenir ces quartiers pourront être également mis en séparatif en se connectant dans la nouvelle canalisation des eaux claires.



Plusieurs variantes ont été étudiées par le Conseil communal, le choix définitif se base sur un assainissement efficace de la zone avec une évacuation améliorée de tout le secteur.

La topographie de la zone présente un point bas en limite de parcelle à la route d'Arconciel. Le choix du point de raccordement est défini en fonction de la topographie du site, des possibilités de raccordements sur les canalisations existantes, de leurs capacités hydrauliques et de la faisabilité technique.

Les canalisations existantes, aux alentours du bassin versant de la zone En Beauregard sont des canalisations d'eaux mixtes et présentent déjà des sous-capacités hydrauliques. Le raccordement sur ces canalisations n'est pas envisageable et un agrandissement de celles-ci ne résout pas le problème des sous-capacités et du système en séparatif.

Le tracé choisi permettra de respecter les exigences du plan général d'évacuation des eaux et du dimensionnement du réseau d'évacuation des eaux. Les EC et EU seront évacuées en système séparatif et le coefficient de ruissellement sera limité à 0.20.

Une canalisation d'un diamètre de 500 mm pour l'eau claire en bleu sur le schéma et l'autre de 250 mm en rouge pour l'eau usée sont nécessaires, en trait tillé vous avez les collecteurs existants.



Dans ce secteur, une conduite communale d'eau potable en éternit de 125mm de diamètre traverse de bout en bout la parcelle RF 2962 pour alimenter le quartier du Chêne d'en haut. Une hydrante, qui devra être déplacée en fonction des constructions et de l'aménagement du nouveau quartier, se trouve sur cette conduite.

La commune prendra à sa charge uniquement le matériel nécessaire au déplacement de cette conduite selon le principe d'égalité de traitement vis-à-vis des autres dossiers similaires traités par la commune.



Coût de l'évacuation des eaux

Le coût pour l'évacuation des eaux claires et des eaux usées selon une étude menée par le bureau d'ingénieur SEGC qui s'occupe de notre PGEE se compose comme suite,

Génie civil	550'000
Divers et imprévu	50'000
Conventions et pertes de culture	20'000
Honoraires et frais	55'000
Montant total TTC	<u>675'000</u>

Ce montant sera financé par un crédit bancaire.

Lors de la réception des permis de construire des futures habitations, des taxes uniques de raccordement seront encore perçues par la commune. Elles s'élèvent, selon le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et les indices de constructions en vigueur, à 74'880 francs. Quant à elles, les taxes annuelles de base devraient rapporter 2500 francs.

Assainissement En Beauregard

Coût de l'évacuation des eaux

Génie civil	550'000
Divers et imprévus	50'000
Conventions et pertes de culture	20'000
Honoraires et frais	55'000
Montant total	<u>675'000</u>

Taxes uniques de raccordement estimées 74'880

Assemblée communale du 15 décembre 2016


Coût pour l'eau potable

Comme mentionné ci-avant, la commune ne prendra à sa charge que le remplacement du matériel, soit la conduite d'eau potable en fonte ductile 125 mm et une borne hydrante à double sortie, pour un montant de 52'500 francs TTC.

1 borne hydrante	10'000
250 mètres de conduite, diamètre 125mm	37'500
Divers et imprévus	5'000
Montant total TTC	<u>52'500</u>

Le financement des 52'500 francs TTC est assuré par la réserve de l'eau potable.

De manière similaire à l'eau usée, des taxes uniques de raccordement seront perçues pour l'eau potable, selon le règlement relatif au service de l'eau et des indices de constructions en vigueur, un montant de 54'144 francs sera encaissé.

 Assainissement En Beauregard	
Coût pour l'eau potable	
1 borne hydrante	10'000
250 m de conduite, Ø 125 mm	37'500
Divers et imprévus	<u>5'000</u>
Montant total	52'500
Taxes uniques de raccordement estimées 54'000	
<small>Assemblée communale du 15 décembre 2016</small>	

Si on résume l'investissement :

Assainissement des eaux claires et des eaux usées 675'000

Financé par crédit bancaire

Charges annuelles estimées

Intérêts 675'000 2% 13'560

Amortissement 675'000 4% 27'000

La charge annuelle est de 40'500

Remplacement de la conduite d'eau potable 52'500


Financé entièrement par un prélèvement sur la réserve «Eau Potable »

Total de l'investissement pour la zone En Beauregard :

Assainissement eaux claires et eaux usées 675'000

Remplacement conduite d'eau potable 52'500

Total TTC 727'500

 Assainissement En Beauregard	
Assainissement eaux claires et eaux usées	675'000
Financé par crédit bancaire	
Charges annuelles estimées	
Intérêts 675'000 2%	13'500
Amortissement 675'000 4%	<u>27'000</u>
Charges annuelles:	40'500
Remplacement conduite d'eau potable	<u>52'500</u>
Financé entièrement par un prélèvement sur la réserve "Eau potable"	
Total de l'investissement:	727'500
<small>Assemblée communale du 15 décembre 2016</small>	

Je vous remercie de votre attention

M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

Point 2.2 Assainissement des eaux usées et des eaux claires et remplacement de la conduite d'eau potable pour le nouveau quartier En Beauregard

L'examen des propositions de dépenses d'investissement par la Commission Financière consiste à vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché.

L'investissement global prévu de Fr. 727'500.— sera financé à hauteur de Fr. 675'000.— par crédit bancaire et de Fr. 52'500.— par la réserve de l'eau potable.

La charge annuelle de Fr. 40'500.— est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

Question :


M. Philippe Bosson Quelles sont les taxes pratiquées sur le PAD En Beauregard ? En principe, il y a des taxes par mètre carré qui sont établies lorsqu'on fait un PAD. Il y a souvent une convention qui est établie entre les propriétaires et la commune et il y a un certain nombre de taxes qui permettent de participer à ces investissements communaux. Est-ce qu'il y a eu ces conventions ?

M. Didier Steiner répond que, comme cette zone est en zone à bâtir depuis longtemps, la moitié des taxes ont déjà été encaissées lors de la mise en zone à bâtir, il y a env. 20-30 ans. Nos règlements communaux sont faits ainsi. L'autre moitié des taxes seront encaissées lors de la délivrance du permis de construire.

M. Philippe Bosson parle selon son expérience. Par exemple à Bulle, il a un projet de PAD et la Commune encaisse Fr. 20.—/m².

M. Didier Steiner précise que cela dépend de la réglementation communale en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, M. Didier Steiner passe au vote.

 Assainissement En Beauregard			
Questions et vote			
Assainissement eaux claires et eaux usées	675'000		
Financé par crédit bancaire			
Charges annuelles estimées			
Intérêts	675'000	2%	13'500
Amortissement	675'000	4%	<u>27'000</u>
Charges annuelles:			40'500
Remplacement conduite d'eau potable			<u>52'500</u>
Financé entièrement par un prélèvement sur la réserve "Eau potable"			
Total de l'investissement:			727'500

Assemblée communale du 15 décembre 2016

Vote : L'investissement pour l'assainissement du quartier En Beauregard est accepté à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements




M. Didier Steiner passe au point 2.3 de l'ordre du jour, vote final du budget de fonctionnement et d'investissements 2017.

Il procède à deux votes. D'abord celui qui concerne le budget de fonctionnement. Et ensuite seulement, celui concernant le budget d'investissements.

Le rapport de la commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté à l'assemblée. Pour rappel, la commission préavise favorablement ces deux budgets.

Donc, nous avons pour le budget de fonctionnement, un total de charges de 5'692'326 francs, un total des produits de 5'627'197 francs, soit un excédent de charges de 65'129 francs.

M. Steiner passe au vote du budget de fonctionnement.


 Vote final des budgets	
Budget de fonctionnement	
Total des charges	Fr. 5'692'326
Total des produits	<u>Fr. 5'627'197</u>
Excédent de charges	Fr. 65'129

Assemblée communale du 15 décembre 2016

Vote : Le budget de fonctionnement 2017 est accepté à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.

Le budget final d'investissements proposé au vote de l'Assemblée se présente avec un total des charges de 2'664'730 francs, un total des produits de 728'840 francs, soit un excédent de charges de 1'935'890 francs.



Vote final des budgets	
Budget d'investissements	
Total des charges	Fr. 2'664'730
Total des produits	<u>Fr. 728'840</u>
Excédent de charges	Fr. 1'935'890


Assemblée communale du 15 décembre 2016 37

M. Steiner procède au vote du budget d'investissements.

Vote : Le budget d'investissements 2017 est accepté à l'unanimité.

M. Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

3. Nomination de l'organe de révision : révision des comptes 2016 à 2018



3.
Nomination de l'organe de révision: révision des comptes 2016 à 2018


Assemblée communale du 15 décembre 2016 38

Pour la présentation du point 3, nomination de l'organe de révision, M. Steiner donne la parole à M. Sylvain Probst, président de la commission financière.

Présentation

Lors de sa séance du 20 octobre 2016, la Commission Financière a évalué sous différents critères les 3 offres reçues.

L'offre la plus avantageuse en comparant les éléments fixes et variables est celle de la Fiduciaire Jordan SA. Les autres critères évalués ont globalement aussi été favorables à celle-ci.




Nomination de l'organe de révision

- Fin du mandat de 3 ans de la fiduciaire BDO SA
- Demande d'offres à trois fiduciaires (TTC):
 - BDO SA à Fribourg 5350
 - Fiduservice à Fribourg 5670
 - Jordan SA à Marly 5240

Assemblée communale du 15 décembre 2016 39

La Fiduciaire Jordan SA a les qualifications requises et l'indépendance nécessaire à la réalisation de cette mission.

Pour ces raisons, la Commission Financière vous propose de désigner la Fiduciaire Jordan SA comme organe de révision pour 3 ans, soit pour les comptes 2016 à 2018.



Nomination de l'organe de révision
Proposition de la Commission financière

Conformément à l'article 97b al.1 let. c LCo, la Commission financière propose à l'assemblée communale de désigner la fiduciaire Jordan SA, à Marly, comme organe de révision pour les années 2016 à 2018.

Honoraires 5240.-- TTC
Questions et vote

Assemblée communale du 15 décembre 2016 40

M. Didier Steiner remercie M. Probst pour sa présentation.


Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

Vote : L'assemblée accepte que la fiduciaire Jordan SA fonctionne en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes de 2016 à 2018 à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.

4. Règlement scolaire communal – approbation



4.
Règlement scolaire communal
approbation

Assemblée communale du 15 décembre 2016 41

M. Didier Steiner passe au point 4.


Avant de passer à la présentation du nouveau règlement scolaire communal, M. Steiner demande si quelqu'un souhaite la lecture exhaustive de tous les articles ? Non

Cela n'étant pas de cas, il passe la parole à Mme Sylviane Tinguely, Conseillère communale responsable du dicastère des écoles pour la présentation de ce point.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire au 1^{er} août 2015, les communes ont jusqu'au 1^{er} août 2018 pour mettre à jour leur règlement scolaire. Le règlement scolaire actuel date du 6 janvier 1988.




Règlement scolaire - approbation

Raisons

- Entrée en vigueur de la loi sur la scolarité obligatoire au 1^{er} août 2015
- Les communes ont jusqu'au 1^{er} août 2018 pour mettre à jour leur règlement scolaire
- Le règlement scolaire actuel date du 6 janvier 1988.

Assemblée communale du 15 décembre 2016 42

La loi scolaire instaure un responsable d'établissement. Il a hérité de plusieurs compétences qui étaient autrefois de la responsabilité du Conseil communal ou de la Commission scolaire. Les responsables d'établissement sont responsables de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de leur établissement. Ils ont également la responsabilité de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école. De plus, ils collaborent étroitement avec les communes dans l'accomplissement des tâches de celles-ci.



Règlement scolaire - approbation

Principales modifications

La loi scolaire instaure un Responsable d'établissement.

Le Responsable d'établissement:

- est responsable de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion administrative et pédagogique de leur établissement;
- est responsable de la conduite du personnel, de la qualité de l'enseignement et de l'éducation;
- est responsable de la collaboration avec les partenaires de l'école;
- collabore étroitement avec les communes dans l'accomplissement des tâches de celles-ci.

Assemblée communale du 15 décembre 2016 43

Les principales modifications apportées à ce règlement sont au niveau des transports scolaires. Ceux-ci doivent être organisés et financés par la commune si l'élève doit parcourir pour se rendre de son lieu de domicile jusqu'à son établissement scolaire, une distance d'au moins 2,5 km pour l'école primaire et 4 kilomètres pour le cycle d'orientation. La longueur du trajet est calculée depuis le domicile de l'élève jusqu'à son lieu d'enseignement principal suivant l'itinéraire piétonnier le plus court. Une indemnité kilométrique fixée à 50 centimes est accordée aux parents pour l'utilisation de leur véhicule privé au lieu d'organiser un transport collectif.



Règlement scolaire - approbation

Principales modifications

Transports scolaires organisés et financés par la commune. Une indemnité kilométrique fixée à 50 centimes est accordée aux parents pour l'utilisation de leur véhicule privé au lieu d'organiser un transport collectif.

Art. 2 Transports scolaires (art. 17 LS et art. 10 à 18 RLS)

¹ Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire. Ainsi, notamment :

- a) il reconnaît les transports gratuits en raison de la longueur ou de la dangerosité du trajet (art. 15 RLS) ;
- b) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves.

³ Si le Conseil communal décide d'indemniser des parents pour l'utilisation de leur véhicule privé, au lieu d'organiser un transport collectif, l'indemnité kilométrique est mentionnée dans l'Annexe 1 Tarif des taxes et participations.


Assemblée communale du 15 décembre 2016

Le règlement communal doit préciser les demi-jours de congé accordé aux élèves de la 1^H à la 4^H. Ainsi en collaboration avec le responsable d'établissement, il a été décidé des demi-jours suivants qui entreront en vigueur à la rentrée 2017:

Art. 7 Demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes (art. 20 LS et art. 35 RLS, art. 30 et 31 RLS)

¹ En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants :

- a) pour les élèves de 1H : lundi après-midi, mardi matin et après-midi, jeudi matin et vendredi après-midi
- b) pour les élèves de 2H : mercredi matin et jeudi après-midi
- c) pour les élèves de 3H : mardi matin ou jeudi matin en alternance
- d) pour les élèves de 4H : mardi après-midi ou jeudi après-midi en alternance



Règlement scolaire - approbation

Principales modifications

Le règlement scolaire doit prévoir les demi-jours de congés des élèves de 1^H à 4^H.

Art. 7 Demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes

¹ En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaire sont les suivants :

- a) pour les élèves de 1^H : lundi après-midi, mardi matin et après-midi, jeudi matin et vendredi après-midi
- b) pour les élèves de 2^H : mercredi matin et jeudi après-midi
- c) pour les élèves de 3^H : mardi matin ou jeudi matin en alternance
- d) pour les élèves de 4^H : mardi après-midi ou jeudi après-midi en alternance

² L'horaire des classes est communiqué aux parents via le bulletin d'information scolaire avant le début de l'année scolaire. L'horaire des classes est également publié sur le site internet de la commune.

Assemblée communale du 15 décembre 2016

Une modification intervient également au niveau de la commission scolaire. Un Conseil des parents remplace cette commission et a pour rôle de permettre l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement scolaire et la commune. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. La composition du Conseil des parents a été acceptée lors de l'assemblée communale du 16 juin 2016. Pour rappel, celui-ci est composé de la conseillère communale en charge, de 6 parents d'élèves, du responsable d'établissement ainsi que d'un représentant du corps enseignant. Ces membres sont nommés pour une durée minimale de trois ans et doivent se réunir au moins deux fois par année scolaire.

Monsieur Gilles Wohlhauser, responsable d'établissement du cercle scolaire de Treyvaux, a été consulté pour la rédaction de ce règlement.

Le présent règlement a été validé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport en date du 23 novembre 2016.



Règlement scolaire - approbation

Principales modifications

Un Conseil des parents remplace la commission scolaire.

Art. 9 Conseil des parents - a) Composition et désignation des membres

¹Le conseil des parents se compose de 9 membres nommés par le Conseil communal.

²Le conseil des parents se compose de 6 parents d'élèves.

³Le choix des parents se fait par une information dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune. S'il y a trop de candidats, le Conseil communal choisit en tenant compte de la représentation des degrés d'enseignement.

⁴Le ou la responsable d'établissement participe au conseil des parents.

⁵Le corps enseignant est représenté par une personne, désignée par ses pairs.

⁶Le ou la Conseiller/ère communal/e, responsable des écoles, participe au conseil des parents.

Art. 10 Conseil des parents - b) Durée de fonction

¹Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour une durée minimale de trois ans.

²Les membres démissionnaires informent le Conseil communal.

Assemblée communale du 15 décembre 2016

Le Conseil communal propose les tarifs suivants dès l'entrée en vigueur du présent règlement communal.

Les indemnités, les contributions et les participations prévues dans les dispositions ci-dessous du règlement scolaire sont fixées selon les tarifs suivants :

Art. 2 Transports scolaires

L'indemnité kilométrique est fixée à 50 centimes.

Art. 5 Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires

- Al. 2** ¹ Pour les classe 1H et 2H, la contribution pour les fournitures scolaires est de 50 francs par année.
² Pour les autres classes, la contribution pour les fournitures scolaires est de 40 francs par année.

Al. 3 La contribution pour certaines activités scolaires est de 250 francs par année.

De plus, dès l'ouverture de l'accueil extrascolaire, les parents qui le souhaitent pour autant qu'il y ait assez de demande, pourront faire accompagner les devoirs de leurs enfants.

Art. 12 Accompagnement des devoirs

La participation financière des parents pour l'accompagnement des devoirs est de 5 francs par heure et par élève.



M. Didier Steiner remercie Mme Tinguely pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

Point 4 Règlement scolaire communal – approbation

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au Règlement scolaire communal.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mmes Jacqueline Perler, Véronique Décorvet, Ms Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Steiner remercie M. Probst pour le préavis de la commission financière.



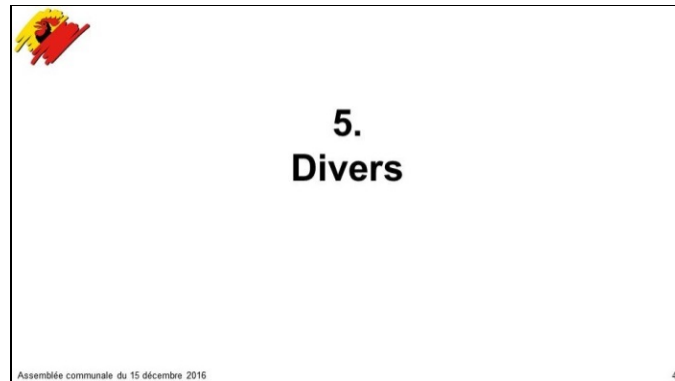
Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

Vote : L'assemblée accepte le Règlement scolaire communal à l'unanimité.

M. Steiner remercie l'assemblée.

5. Divers



M. Didier Steiner informe que le Conseil n'a pas de divers et en a terminé avec ses présentations.

La parole est à l'assemblée.



Question et remarque : aucune

La parole n'étant pas demandée, au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens de leur participation à cette assemblée.

Encore quelques jours et l'année 2016 sera terminée. Elle fut chargée en émotion de toutes sortes. Pour notre commune, ce fut une année électorale, avec un nouveau Conseil, mais aussi une nouvelle députée en la personne de Mme Sylvia Baiutti. M. Steiner la félicite vivement pour son élection. Comme la coutume treyvalienne le veut, et avec grand plaisir, le Conseil invite la population le dimanche 8 janvier prochain afin de marquer cette élection. Les informations utiles seront publiées dans l'Indicateur.

2016 fut aussi et enfin, le début des travaux de rénovations de La Treyjoyeuse qui comprendra un accueil extrascolaire, une bibliothèque scolaire et quatre appartements. La

commission de bâtisse s'est muée en couple à trois, voire à quatre, pour choisir les sanitaires, le carrelage, le parquet, les stores, les agencements de cuisines, et j'en passe. M. Steiner nous assure que les choix se font comme si la commission agissait pour sa propre maison, c'est-à-dire avec grand soin et au meilleur rapport qualité prix. Cette année, les travaux de rénovation ont aussi commencé au bâtiment du feu. Les grandes et petites écoles et la halle de gym ont été raccordées au chauffage à distance avec plus ou moins de bonheur. Pour terminer, il citera encore la réfection de la route d'Essert. Comme les citoyennes et citoyens peuvent s'en rendre compte, il n'y a pas eu de round d'observation pour vos nouvelles autorités, elles se sont mises à la tâche de suite pour vous assurer un service et des prestations de qualité.

M. Steiner en profite pour remercier ses collègues du Conseil de tout le travail effectué avec conviction et ferveur. Merci également à leurs familles qui les soutiennent dans leurs tâches.

Il remercie l'ensemble du personnel communal, le corps enseignant, les sapeurs-pompiers, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Avant de terminer, M. Steiner informe que le Conseil distribuera, à l'issue de cette assemblée, 4 bons de trois francs chacun pour La Berra. La Commune reçoit ces bons en fonction des actions que nous possédons, il est dès lors normal qu'ils reviennent à ses citoyens.

Le Conseil communal souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2017, qu'elle apporte santé, bonheur et joie.

L'assemblée est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner